359/368 AU 257 41506
FR 0475788
JUN 1915

March 27, 1915 March 27/15

FR-06-1915

N° 475.788

M. Pleyau

Pl. unique

Fig.1

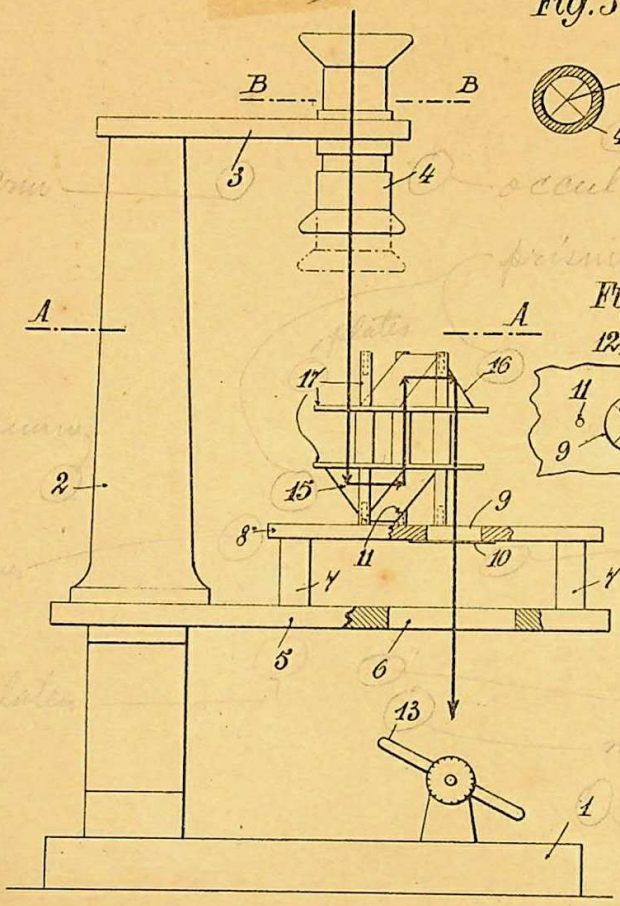

Fig.3

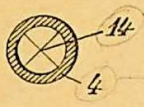

Fig.4

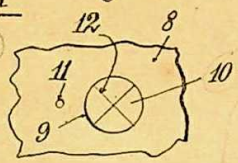

Fig.2

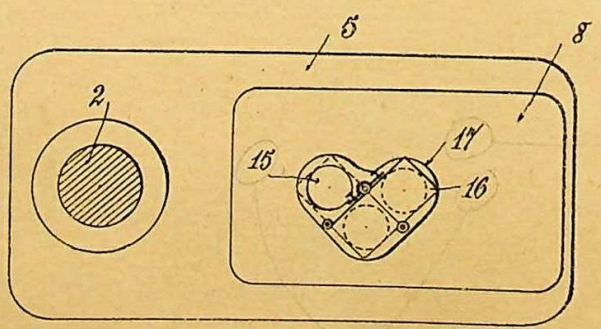

359/368

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

DUPLICATA

XII. — Instruments de précision, électricité.

2. — Appareils de physique et de chimie, optique, acoustique.

N° 475.788

Appareil destiné au réglage de la position relative des prismes utilisés dans les jumelles, longues vues, etc., avant leur mise en place dans l'instrument.

M. Robert-Hippolyte-François PLEYAU résidant en France (Seine).

Demandé le 17 mars 1914, à 14h 25m, à Paris.

Délivré le 27 mars 1915. — Publié le 14 juin 1915.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un appareil destiné au réglage de la position relative des prismes utilisés dans les jumelles, longues vues, etc., avant leur mise en place dans l'instrument.

Cet appareil est représenté, à titre d'exemple, sur le dessin ci-annexé :

La fig. 1 montre une vue latérale de l'appareil, partie en coupe;

La fig. 2 représente une coupe horizontale faite suivant la ligne A-A de la fig. 1;

La fig. 3 montre une coupe de l'oculaire faite suivant la ligne B-B de la fig. 1;

La fig. 4 représente un plan partiel de la seconde platine.

L'appareil qui fait l'objet de l'invention est essentiellement constitué par un socle 1 sur lequel est montée une colonne verticale 2 de hauteur appropriée. Cette colonne porte, à sa partie supérieure, un bras horizontal 3 sur lequel est monté à coulisse un oculaire 4. En un point approprié de sa hauteur, la colonne 2 supporte une platine horizontale 5 percée d'un large orifice 6. Cette platine supporte, grâce à des montants 7, une seconde platine 8 percée d'un orifice 9 concentrique à l'orifice 6 de la première platine. Cet orifice est fermé à sa partie inférieure par une feuille 10 en matière translucide, du papier transparent par exemple, collée au-dessous de la platine 8 et sur laquelle sont tracés deux traits de repère perpendiculaires, comme on le voit en 12 sur la fig. 4. Sur la platine 8, en un point approprié, est fixé un petit ergot saillant 11. Un miroir oscillant 13 est disposé sur le socle 1 de manière à permettre de renvoyer, à travers les orifices 6 et 9, la lumière émanant d'une source quelconque appropriée. Deux fils 14, croisés à angle droit, sont disposés dans l'oculaire 4, comme le montre la fig. 3. Ces fils sont orientés exactement suivant les mêmes directions que les traits 12 tracés sur la feuille translucide 10. L'appareil est disposé de manière que la distance horizontale séparant le centre de l'oculaire, indiqué par l'intersection des fils 14, du centre de l'ouverture 9, indiqué par l'intersection des traits 12, soit égale à la distance séparant l'axe de l'oculaire de celui de l'objectif dans la jumelle dont on veut régler les prismes.

L'appareil étant ainsi disposé, les prismes 15 et 16, dont on désire régler la position relative, sont portés sur la platine 8. Ces prismes sont, bien entendu, maintenus dans

une monture appropriée 17 permettant de les déplacer l'un par rapport à l'autre et de les fixer dans la position désirée. Sur la platine 8, les prismes et la monture qui les supporte sont placés dans une position analogue à celle qu'ils doivent occuper dans la jumelle, comme on le voit sur les fig. 1 et 2.

L'oculaire de la jumelle est ici représenté par l'oculaire 4 de l'appareil, tandis que l'orifice 9 correspond à l'objectif. Afin d'assurer un repérage approximatif des prismes par rapport à l'oculaire et à l'orifice 9, un évidement, percé en un point approprié de la monture, est engagé sur l'ergot 11 de manière que l'ensemble des prismes et de la monture puisse tourner autour de cet ergot comme centre et que cet ensemble ne puisse se déplacer latéralement.

L'ensemble constitué par les prismes et leur monture étant en place sur la platine 8, on éclaire la feuille translucide 10 au moyen du miroir 13 et on examine, par l'oculaire 4, l'image, renvoyée par les prismes, des traits perpendiculaires tracés sur la feuille 10. Si les prismes sont correctement placés l'un par rapport à l'autre, l'image des traits croisés 12 doit se superposer exactement aux fils croisés 14 directement visibles dans l'oculaire. Si la coïncidence ne se produit pas, les prismes sont déplacés l'un par rapport à l'autre, dans leur monture, jusqu'au moment où la coïncidence est obtenue; ils sont alors fixés définitivement dans la monture qui peut ainsi être mise en place dans la jumelle sans qu'aucun autre réglage ultérieur des prismes ne soit nécessaire.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un appareil destiné au réglage de la position relative des prismes utilisés dans les jumelles, longues vues, etc., avant leur mise en place dans l'instrument. Cet appareil est essentiellement constitué par : un socle supportant une colonne verticale sur la partie supérieure de laquelle est disposé un bras horizontal portant un oculaire à coulisse dans lequel sont disposés deux fils croisés à angle droit, une platine horizontale montée sur la colonne en un point approprié, percée d'une large ouverture et supportant une seconde platine percée d'un orifice fermé à sa partie inférieure par une feuille en matière translucide collée sous la platine et sur laquelle sont tracés deux traits de repère perpendiculaires orientés exactement dans le même sens que les fils croisés de l'oculaire, le centre de l'oculaire, indiqué par l'intersection des fils croisés, et le centre de l'orifice percé dans la seconde platine, indiqué par l'intersection des traits de repère, étant écartés horizontalement d'une quantité égale à celle qui sépare l'axe de l'oculaire de celui de l'objectif dans la jumelle dont on désire régler les prismes, un ergot monté sur la face supérieure de la seconde platine de manière à pouvoir pénétrer dans un évidement de la monture des prismes à régler, enfin un miroir permettant d'éclairer la feuille de matière translucide en renvoyant, sur cette feuille, la lumière émanant d'une source quelconque appropriée.

R.-H.-F. PLEYAU.

Par procuration :
Paul COULOMB.